

ANNEXE

GAMME TARIFAIRE METROPOLITAINE

- A. RESEAU METROPOLITAIN
- B. RESEAU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE
- C. RESEAU TERRITOIRE PAYS D'AIX
- D. RESEAU PAYS SALONNAIS
- E. RESEAU INTERURBAIN

A. RESEAU METROPOLITAIN

Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2019

Pass Intégral Métropolitain Permanent	68 € / mois	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole	Tout public
Pass Intégral Métropolitain annuel	816 € soit 68 € par mois	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole	Tout public
Pass Intégral Métropolitain mensuel	73 €	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole	Tout public
Pass Annuel Etudiant Métropolitain	364.80 €	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole hors TER, LER et Lebateau	Etudiants, stagiaires de la formation professionnelle, apprenti ou service civique de moins de 26 ans.
Pass Annuel Sénior Métropolitain	364.80 €	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole hors TER, LER et Lebateau	Personne de 65 ans et plus
Pass Permanent Etudiant Métropolitain	30.40 €/mois	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole hors TER, LER et Lebateau	Etudiants, stagiaires de la formation professionnelle, apprenti ou service civique de moins de 26 ans.
Pass Permanent Sénior Métropolitain	30.40 €/mois	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole hors TER, LER et Lebateau	Personne de 65 ans et plus
Libre circulation « Sureté » sur les réseaux métropolitains	0€ *	Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole hors LER, TER, navette aéroport et Lebateau	Personnels en activité et en capacité d'intervention de la Préfecture de Police, Gendarmerie Nationale, Police Nationale, Police Municipale, Agents pénitentiaires, marins-pompiers et sapeurs-pompiers, militaires et Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité Sud (CEZOC) domiciliés ou travaillant sur le territoire

			métropolitain
--	--	--	---------------

* Les bénéficiaires devront s'acquitter d'un montant de 20€ de frais de dossier

B. RESEAU DU TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

GRILLES TARIFAIRES ET MESURES PARTICULIERES

Ci-après les tarifs par type de titres en € TTC précisant la zone couverte AMP/XL/XLO/L/M ainsi qu'un descriptif des mesures particulières.

La TVA est appliquée conformément à la réglementation en vigueur.

Ces tarifs sont les tarifs de référence pour les accords de tarification combinée avec les autres AOT.

AMP : titres donnant accès à l'ensemble des réseaux organisés par l'Autorité Organisatrice sur le territoire métropolitain (hors le bateau Frioul If et navettes estivales de Cassis).

XL : titres donnant accès à l'ensemble des réseaux organisés par l'Autorité Organisatrice sur le territoire Marseille Provence (hors le bateau Frioul If, navettes estivales de Cassis et liaisons interurbaines directes cadencées ou par autoroute).

XLO : titres donnant accès au périmètre XL hors navettes maritimes Vieux Port / Estaque, Vieux Port / Pointe Rouge, Pointe Rouge/les Goudes et le bateau Frioul If.

L : titres donnant accès aux réseaux suivants organisés par l'Autorité Organisatrice : Ciotabus, Côte Bleue, Marcouline, Collines, Cigales + lignes M5, M6, M7, M8, M9, C7, C8 en affrètement sur la zone

MO : titres donnant accès au réseau RTM hors navettes maritimes Vieux Port / Estaque, Vieux Port / Pointe Rouge, Pointe Rouge/les Goudes, Ferry Boat et le bateau Frioul If

M : titres donnant accès au réseau RTM hors le bateau Frioul If

1 - TARIFS TTC : GAMME M&MO / XL& XLO / AMP

Zone	TITRES TRANSPORT	€ TTC au 01/07/2019	€ TTC au 01/08/2020
TARIFS A LA VALIDATION SUR CARTE PERSONNELLE			
MO	Tarif normal	1.40	1.40
MO	Tarif - 20 %	1.12	1.12
MO	Tarif - 50 %	0.70	0.70
TITRES OCCASIONNELS			
MO	Solo Secours	2.00	2.00
MO	Solo	1.70 ou 1.80 au 1er achat sur billet rechargeable	1.70 ou 1.80 au 1er achat sur billet rechargeable
MO	Solo Solidarité	0.85	0.85
MO	Leticket dématérialisé bus et tramway RTM	-	1.70
MO	Carte 2 voyages	3.40 ou 3.50 au 1er achat sur billet rechargeable	3.40 ou 3.50 au 1er achat sur billet rechargeable
XLO	Pass 24h	5.20	5.20
XLO	Pass 72h	10.80	10.80
MO	Carte 10 voyages	15.00 ou 15.10 au 1er achat sur billet rechargeable	15.00 ou 15.10 au 1er achat sur billet rechargeable
MO	Groupe 4 personnes	4.90	4.90
	Ticket sans contact en rechargement lors du 1 ^{er} achat (pour Solo et carte	0.10	0.10

	plusieurs voyages)		
	Bon frais de dossier (les cartes sont valables 8 ans)	10.00	10.00
	Recharge d'euros (5 niveaux)	0.70€ ; 1€(2) ; 1.40€ ; 5€ ; 10€ ; 20€	0.70€ ; 1€(2) ; 1.40€ ; 5€ ; 10€ ; 20€
PASS SUR CARTE PERSONNELLE			
XL	Pass 7 jours	15.50	15.50
XL	Pass 30 jours	49.50	49.50
XL	Pass 30 jours Jeune (1)	36.70	36.70
XL	Pass 30 jours Solidarité (2)	24.70	24.70
XL	Pass Annuel Jeune Solidarité (3)	110.00	110.00
XL	Pass Annuel enfants Familles Nombreuses (4)	176.00	176.00
XL	Pass Annuel jeune (5)	220.00	220.00
XL	Pass Annuel Solidarité (6)	240.00	240.00
XL	Pass Annuel pour Tous	480.00	480.00
XL	Pass Permanent pour Tous	40.00/mois	40.00/mois
XL	Pass Permanent Jeune (1)	18.30/mois	18.30/mois

XL	Pass Permanent enfants Familles Nombreuses (4)	14.60/mois	14.60/mois
XL	Pass Permanent Jeune Solidarité (3)	9.20/mois	9.20/mois
XL	Pass Permanent Solidarité(6)	20.00/mois	20.00/mois
M	Pass Annuel Sénior (10)	240.00	240.00
M	Pass permanent Sénior (10)	20€/mois	20€/mois
PASS SCOLAIRES/JEUNES/ETUDIANTS/SENIORS SUR CARTE PERSONNELLE			
AMP	Pass Annuel scolaire (7)	220.00	220.00
AMP	Pass Annuel scolaire enfants Familles Nombreuses (8)	176.00	176.00
AMP	Pass annuel scolaire Solidarité (9)	110.00	110.00
AMP	Pass Annuel Etudiant (5) Métropolitain	364.80	364.80
AMP	Pass Annuel Sénior Métropolitain (11)	364.80	364.80
AMP	Pass Permanent Scolaire (7)	18.30/mois	18.30/mois
AMP	Pass Permanent Scolaire Solidarité (9)	9.20/mois	9.20/mois
AMP	Pass Permanent scolaire enfants Familles	14.60/mois	14.60/mois

	Nombreuses (8)		
AMP	Pass Permanent Etudiant (5) Métropolitain	30.40/mois	30.40/mois
AMP	Pass Permanent Sénior (11) Métropolitain	30.40/mois	30.40/mois

- (1) Moins de 26 ans scolaire ou étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire Marseille Provence
- (2) Bénéficiaire de la CMUC/sous plafond de ressource CMUC ou chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans ou boursier scolaire de moins de 26 ans ou moins de 11 ans sans condition
- (3) Bénéficiaire de la CMUC/sous plafond de ressource CMUC de moins de 26 ans.
- (4) Moins de 26 ans étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique issus d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants
- (5) Moins de 26 ans étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique
- (6) Bénéficiaire de CMUC ou sous plafond de ressources CMUC de 26 ans et plus ou chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans
- (7) Moins de 26 ans scolaire
- (8) Moins de 26 ans scolaire issu d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants
- (9) Moins de 26 ans scolaire et CMUC ou Boursier ou moins de 11 ans sans condition
- (10) Personne de plus de 65 ans
- (11) Personne de plus de 65 ans

2- PASS Annuels VELO – Tarif à compter du 01/07/2019

XL ou SC	<i>Pass Annuel XL ou scolaire, annuel et permanent RTM + VELO</i>	<i>Condition particulière XL ou AMP + conditions générales vélo</i>	<i>Tarif du Pass Annuel RTM en vigueur au moment de l'achat + 1 € au moment de l'activation du service Vélo</i>
-------------------------	--	---	---

3 - TARIFS GRANDS COMPTES

Zone	TITRES TRANSPORT	€ TTC au 01/07/2018		€ TTC à compter du 01/07/2019	
TITRES OCCASIONNELS					
MO	Solo Collectivité	1.40 €	Par 50 : 70.0 €	1.40 €	Par 50 : 70.0 €
MO	Solos collectivités Réduit*	1.12 €	Par 50: 56.00 €	1.12 €	Par 50: 56.00 €
MO	Groupe 5	5.60 €	Par 10 : 56.0€	5.60 €	Par 10 : 56.0€
MO	Groupe 10 - M	8.70 €	Par 10 : 87.0€	8.70 €	Par 10 : 87.0€
MO	Carte 10 voyages (au tarif en vigueur le jour d'achat) - M	14.00 €	Par 10 : 140.0€	15.00 €	Par 10 : 150.0€
XL	Pass XL 24h	5.20 €	Par 10 : 52.0€	5.20 €	Par 10 : 52.0€
XL	Pass XL 72h	10.80 €	Par 10: 108.0 €	10.80 €	Par 10: 108.0 €
XL	Pass XL 7 jours	22.80 €	Par 10: 228.0 €	22.80 €	Par 10: 228.0 €

	Frais de livraison **- commande à partir de 1010€ - frais de livraison offert	20.0 €		20.0 €	
PASS 30 JOURS					
XL	Pour tous	48.50 €		49.50 €	
XL	Jeune (1)	36.70 €		36.70 €	
XL	Solidarité (2)	24.20 €		24.70 €	
PASS ANNUELS GRANDS COMPTES		Paiement en 1 fois	Paiement en 12 fois (avec 10€** de frais de dossiers mensualisés)	Paiement en 1 fois	Paiement en 12 fois (avec 10€** de frais de dossiers mensualisés)
XL	Pass Pour tous	468.00 €	39.83 €	480.00 €	40.83 €
XL	Pass Pour tous au taux remisé de 6% (commande de 10 à 99 abonnements)	439.92 €	37.49 €	451.20 €	38.43 €
	Pass Pour tous au taux remisé de 12% (commande supérieure à 99 abonnements)	411.84 €	35.15 €	422.40 €	36.08 €
XL	Jeune (3)	220 €	19.16 €	220 €	19.16 €
XL	Solidarité (4)	234 €	20.33 €	240.00 €	20.83 €
XL	Jeune Solidarité (5)	110.00 €	10,00 €	110.00 €	10.00 €

XL	Enfants Familles Nombreuses (6)	176.00 €	15.50 €	176.00 €	15.50 €
M	Pas annuel Senior (10)			240.00 €	20.83 €
PASS ANNUELS SCOLAIRES/JEUNES/ETUDIANT/SENIORS SUR CARTE PERSONNELLE					
AMP	scolaire (7)	220.00 €	19.20 €	220.00 €	19.20 €
AMP	scolaire Solidarité (8)	110.00 €	10.00 €	110.00 €	10.00 €
AMP	Scolaire Enfant Famille Nombreuse (9)	176.00 €	15.50 €	176.00 €	15.50 €
AMP	Etudiant Métropolitain (3)			364.80 €	31.23 €
AMP	Sénior Métropolitain (10)			364.80 €	31.23 €

**avoir moins de 26 ans et être scolaire/étudiant/chômeur non indemnisés/stagiaire de la formation professionnelle/apprentis/jeunes du service civique*

*** Au 01/12/2016, le taux de TVA est de 20%*

- (1) Moins de 26 ans scolaire ou étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire Marseille Provence
- (2) Bénéficiaire de la CMUC/sous plafond de ressource CMUC ou chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans ou boursier scolaire de moins de 26 ans ou moins de 11 ans sans condition
- (3) Moins de 26 ans étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique
- (4) Bénéficiaire de CMUC ou sous plafond de ressources CMUC de 26 ans et plus ou chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans
- (5) Bénéficiaire de la CMUC/sous plafond de ressource CMUC de moins de 26 ans.
- (6) Moins de 26 ans étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique issus d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants
- (7) Moins de 26 ans scolaire
- (8) Moins de 26 ans scolaire et CMUC ou Boursier ou moins de 11 ans sans condition
- (9) Moins de 26 ans scolaire issu d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants
- (10) Plus de 65 ans

Les Forfaits « CONGRES » - Ces produits sont accessibles uniquement pour des commandes supérieures ou égales à 500 titres

Zone	Produits	TARIFS TTC Au 01/07/2018	TARIFS TTC à compter du 01/07/2019
XL	Forfait 24h	3.60 €	3.60 €
XL	Forfait 48h	6.45 €	6.45 €
XL	Forfait 72h	7.60 €	7.60 €
XL	Forfait 96h	10.0 €	10.0 €
XL	Forfait 120h	12.50 €	12.50 €
XL	Forfait 144h	15 €	15 €
XL	Forfait 168h XL	17,50 €	17,50 €

4 - TARIFS DU SERVICE DE TRANSPORT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE à compter du 1^{er} juillet 2019 (TTC)

TARIFS TTC	VALIDITE
0.80 €	1 Déplacement Interne Zone Ouest ou Zone Est
1.90 €	1 Déplacement Interne Zone Centre
2.10 €	1 Déplacement franchissement de Zone
18.80 €	Abonnement mensuel pour les déplacements internes Zone Est ou Zone Ouest
49.50 €	Abonnement mensuel pour les déplacements toutes zones

Gratuité pour les enfants jusqu'à 10 ans. Gratuité pour un accompagnant par usager ayant accès au service, sous réserve qu'un certificat médical délivré par un médecin agréé par la Métropole atteste la nécessité de sa présence

Zone ouest : communes de Carry le Rouet, Sausset les Pins, Chateauneuf les Martigues, Ensues la Redonne, le Rove, Marignane, St Victoret, Gignac la Nerthe

Zone centre : Marseille, Allauch, Septèmes les Vallons, Plan de Cuques

Zone Est : Ceyreste, la Ciotat, Gémenos, Roquefort la Bedoule, Cassis, Carnoux

5 - Tarifs TTC des parkings RTM à compter du 1^{er} juillet 2019

Réservés aux titulaires de cartes Transpass sur l'ensemble des Parkings Relais.

TVA appliquée conformément à la réglementation en vigueur.

A titre d'information, au 01/01/18 le taux de TVA est de 20.0%

TITRES DE TRANSPORT	TARIFICATION EN CORRESPONDANCE	TARIFICATION SANS CORRESPONDANCE
PASS XL (permanents, annuels, 30J, 7J, combinés), Pass AMP (annuels et permanents) et Cartes libre circulation, <u>sur carte personnelle</u>	GRATUITE	10 min pour ressortir. Au-delà forfait de 15euros jusqu'à 24h (**)
Recharge d'euros (PMT) <u>sur carte personnelle</u>	10 minutes pour ressortir Lundi au samedi/dimanche (*) - Jusqu'à 3h de stationnement = 0.30 € le 1/4 d'heure	

	- De 3h à 12h de stationnement= 0.10 € le 1/4d'heure - De 12h à 24h (**) de stationnement= 0.30 € par heure	
Autres titres	ACCES AU PARKING IMPOSSIBLE	

L'accès à ces parkings est possible en semaine du lundi au vendredi (hors parkings conventionnés)

A compter du 20 avril 2019, et de manière expérimentale, les parkings Fourragère, Louis Armand, Saint Just, Sainte Marguerite, Teisseire, La Rose, Bougainville seront également accessibles dans les mêmes conditions (abonnement et PMT) les samedis et dimanches.

6 - Conditions d'application des tarifs réduits applicables sur les tarifs à la validation sur le réseau RTM :

REDUCTION	PROFIL
Gratuité sans validation	- Enfants de moins de 6 ans révolus accompagnés d'un parent (hors groupes)
Libre circulation	- Personnes de + 65 ans non soumis à l'IR et habitant Marseille depuis plus de 6 mois - Demandeurs d'emploi, non soumis à l'IR, indemnisés pôle emploi et habitant Marseille depuis plus de 6 mois
20 %	- Moins de 26 ans : scolaires, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle ; apprentis ; jeunes du service civique - Parents d'une famille d'au moins 3 enfants jusqu'aux 18 ans du plus jeune - Parents d'une famille d'au moins 5 ans enfants (réduction accordée à vie) - Militaires jusqu'au grade de sous-officier
50%	- Enfants de moins de 11 ans - Scolaires et jeunes de moins de 26 ans CMUC ou sous plafond CMUC - Boursiers - Bénéficiaires de la CMUC/sous plafond CMUC - Chômeurs non indemnisés de moins de 26 ans - Personnes de +65 ans domicilié sur Marseille

7 - Les réductions et mesures sociales compensées par des tiers

Dans le cadre de la mise en œuvre de réductions tarifaires et mesures sociales compensées par des tiers, l'Autorité Organisatrice autorise la Régie à passer directement avec les tiers concernés les nouvelles conventions nécessaires, sur la base des tarifs publics en vigueur votés par l'Autorité Organisatrice.

	TARIFS TTC	Financement	Dates et/ou N° conventions
Personnes de + de 65 ans percevant le FNS et habitant Allauch	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Du 16/05/79 Convention 01885
Personnes de + de 65 ans percevant l'allocation DDASS et habitant Plan de Cuques	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Signée le 17/08/88 et Pref le 03/02/89
Bénéficiaires du RSA titulaire d'un contrat d'engagement, habitant l'ensemble des communes du territoire MP	Libre circulation sur l'ensemble du réseau XL	Facturation Métropole au CD13 sur la base de 50% du tarif pass 30 jours pour tous par mois d'abonnement	-Convention RSA conclu Métropole CD13 signée 28 septembre 2016
Mutilés de guerre ou hors guerre dont le taux d'invalidité est $\geq$ à 50 % et habitant Marseille, Allauch, Plan de Cuques	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Marseille n° 98/064 du 11/02/98 Allauch 16/05/1979 Plan de Cuques : 17/08/1988
Mutilés du travail percevant une rente AT $\geq$ 50 % et habitant Marseille, Plan de Cuques	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Marseille n° 98/064 du 11/02/98 Plan de Cuques : 17/08/1988

Aveugles civils, titulaires d'une carte cécité « étoile verte », non imposable sur l'IR, âgés de 18 à 65 ans et habitant Marseille, Allauch et Septèmes.	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Marseille : N° 98/064 du 11/02/98 Allauch : 16/05/1979 Septèmes : 05/12/2005
Anciens combattants de plus de 75 ans, habitant Marseille, Allauch, Plan de Cuques,	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Marseille n° 98/064 : datée du 18/09/87 Allauch : 16/05/79 PdC : 17/08/88
Personnes de + de 65 ans, ou handicapés (carte orange) ou déficients visuels (carte étoile verte) ainsi que leurs accompagnants et habitants Septèmes ayant un revenu inférieur aux minimas conventionnels	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de <i>Cuques+ Septèmes</i>	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	Septèmes convention du 05/12/2005
Agents, Conjoint ou concubin déclaré depuis + 2 ans d'agent RTM titulaire et leurs enfants jusqu'à 16 ans ou jusqu'à 26 ans poursuivant leurs études	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Par les agents	

Retraités RTM ayant au moins 15 ans d'ancienneté à son départ (+ conjoints et enfant jusqu'à 16 ans ou jusqu'à 26 ans poursuivant ses études)	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Par les retraités	
Personnel Habitat Marseille Provence	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R25 du 17/09/82
Personnel Mutuelle des Municipaux	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R18 du 15/02/82
Agent CAP PROVENCE	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C5771 du 01/12/06
Personnel Police en tenue	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la structure sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R17 du 21/07/97 C6275 du 01/06/2012
Personnel CCAS de la Ville de Marseille	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R21 du 30/03/98
Personnel Ville de Marseille	Libre circulation sur l'ensemble du réseau	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo	C2 R30 du 05/03/82

	Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	validation	Pref le 02/11/83
Personnel métropole territoire MP	Au 01/01/17, Libre circulation sur l'ensemble du réseau Transmétropole (à l'exception des navettes maritimes Frioul If Express, navettes estivales de Cassis et liaisons interurbaines directes cadencées ou par autoroute)		
Retraités de la Ville de Marseille ou de la CU MPM non imposables	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R34 du 16/02/89
Retraités de la Ville de Marseille ou de la CU MPM imposables sur le Revenu	01/02/2017 consommation de la réserve d'argent à tarif réduit -50 %	Facturation à la collectivité sur la base de la différence avec le tarif normal par primo validation	C2 R34 du 16/02/89
Pompiers de la Ville de Marseille	Libre circulation sur l'ensemble du réseau Marseille, Allauch, Plan de Cuques+ Septèmes	Facturation à la collectivité sur la base du tarif normal par primo validation	C2 R30 du 05/03/82 Pref le 02/11/83 Avenant 1 du 15/06/85

8 - Tarifs intermodaux à compter du 1^{er} juillet 2019

	TARIFS TTC	Financement et convention
Clients des cars Carreize	abonnement intégrés « carreize + XL » et « carreize + L » à tarif préférentiel (abonnements 7J ; 30J, annuels)	- Convention MPM/CG/RTM du 30/07/15. Le CG finance 95% du tarif public de l'abonnement correspondant <i>ABROGEE AU 1^{er} janvier 2017</i>
Clients du TER	Abonnement intégrés TER + RTM à tarif préférentiel (abonnements 30J, annuels) Abonnement mensuel intégrés TER + réseaux Transmétropoles (hors RTM) Les abonnés XL et AMP peuvent circuler en TER librement sur les communes Marseille et Septèmes les Vallons	-Convention Région/MPM/SNCF/RTM du 04/06/10. La région+SNCF finance 95% du tarif public de l'abonnement correspondant -Convention Région, MPM, SNCF délibérée par MPM en juin 2013. Réduction de 50% pour l'utilisateur. Prise en charge à parité par MPM et Région de la part restante. -Convention MPM/Région applicable au 25 novembre 2015
Clients de la navette du Frioul	Correspondance gratuite sur le réseau urbain pour les abonnés mensuels et annuels de la navette du Frioul	
Ligne Départementale L240 Aubagne Marseille	Tarifcation intégrée sur la ligne Marseille vers Aubagne ou la Penne/Huveaune avec correspondance RTM (ticket unitaire ; carte 10 voy abo7j ; abo 30j ; 30 j jeunes ; abo 1 an ; abo 1 an jeune)	Convention MPM CG13 et RTM exécutoire à compter du 1 ^{er} janvier 2012. Financement à 50/50 par le CG13 et MPM <i>ABROGEE AU 1^{er} janvier 2017</i>

Lignes Aéroport Marseille Provence-Gare Marseille St Charles	Ticket unité et ticket aller/retour Lignes Aéroport Marseille Provence/St Charles + RTM	Financement MPM et CG13 dans le cadre de la convention relative à l'organisation des transports entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Département des Bouches du Rhône. <i>ABROGEE AU 1^{er} janvier 2017</i>
Pass mensuels combinés dits « alternatif »	Abonnements mensuels calendaires permettant à ses titulaires d'utiliser indifféremment les autocars départementaux et les TER sur les lignes Aix-Marseille et Marseille-Aubagne en associant un Pass mensuel RTM	Convention CG13 ; Métropole et Région PACA. Réduction de 30% pour l'utilisateur sur le tarif du Pass mensuel prise en charge à parité par la Métropole et l'interurbain
Lignes du réseau SMITEEB	Les titulaires de Pass XL peuvent emprunter dans le cadre de leur abonnement les lignes de transport du SMITEEB sur les 3 communes de MPM Marignane, St Victoret et Gignac-la-Nerthe	Convention MPM SMITEEB délibérée par MPM en juillet 2014. La date de mise en œuvre de cette mesure sera précisée à la RTM. <i>ABROGEE AU 1^{er} janvier 2017</i>
Pass Journée intermodal départemental – <i>reconduction dispositif Pass MP2013</i>	Pass Journée « Nomad Pass » permettant de voyager sur l'ensemble des réseaux urbains, interurbains CG et TER du département. Pass 24h = 13 € (jeune 6.50 €) Pass 24h + TER = 20 € Pass 24h (aix marseille autoroute + RTM) = 10.50 €	Convention entre MPM, l'ensemble des AOT du département et la Région Pass non mis en œuvre en 2017
Pass Intégral Métropolitain	Pass mensuel : 73 € Pass annuel : 816 € soit 68 € par mois Permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de la Métropole	Convention Région-Métropole approuvée en octobre 2017.

9- Tarifs promotionnels sur le réseau RTM

	TARIFS TTC au 01/07/2019	Commentaires
Semaine de libre circulation	Tarif à la semaine : 5€	Semaine de la « Mobilité »
Semaine Nouveaux Arrivants	Tarif à la semaine : Gratuit	Nouvel Arrivant

10 – Tarifs des Navettes (Vieux Port-Pointe Rouge ; Vieux Port-Estaque ; La Pointe Rouge – Les Goudes) à compter du 1^{er} juillet 2019.

Nom du titre	Tarifs TTC (*)	Profil	Remarques
1 trajet navette Maritime	5.00€	Grand Public	Ne permet pas de faire un aller-retour en navette maritime ni une correspondance en navette maritime. Libre correspondance sur le réseau RTM pendant 90min
1 trajet en correspondance en navette maritime	8.00€	Grand Public	Exclusivement sur la liaison Vieux Port Les Goudes via Le port de la Pointe Rouge . Ne permet pas de faire un aller retour en navette maritime. Libre correspondance sur le réseau RTM pendant 180min
Pass XL (7J, 30J, Annuels ; Permanents ; Combinés ; Grands Comptes ; Libre circulation) Et Pass AMP (Annuels et Permanents)	Gratuit	Grand Public Solidarité Scolaires, Jeunes (y compris Boursiers)	Les titulaires des Pass XL (7j, 30j, annuels et permanents) et Pass AMP (annuels et permanents) peuvent emprunter le service de navette maritime dans le cadre de leur abonnement sans coût supplémentaire

Les autres titres de transport ne donnent pas accès au service de navette maritime.

* Conformément à la réglementation en vigueur, les tarifs TTC indiqués respectent le taux de TVA applicable aux prestations de transport voyageurs.

11 – Tarifs Service Ferry-Boat

Nom du titre	Tarifs TTC à compter du 01/07/2019	Profil	Remarques
1 trajet Ferry-Boat	0.50€	Grand Public	Ne permet pas de faire un aller-retour en Ferry-Boat ni une correspondance sur le réseau RTM
Pass XL (24H, 72H, 7J, 30J, Annuels ; Permanents ; Combinés ; Grands Comptes ; Libre circulation) et Pass AMP	Gratuit	Grand Public Solidarité Scolaires, Jeunes (y compris Boursiers)	Les titulaires des Pass XL (24H, 72H, 7j, 30j, annuels et permanents) et Pass AMP (annuels et permanents) peuvent emprunter le service de Ferry-Boat dans le cadre de leur abonnement sans coût supplémentaire

12 – Tarifs Réseau Ciotabus, Côte Bleue, Marcouline, Collines, Cigales (Zone L)

Zone	Produits	Tarifs TTC à compter du 01/07/2019	Profil
L	1 voyage	0.80 € ou 0.90 € en 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	Grand public
L	10 voyages	6.30 € ou 6.40 € en 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	Grand Public
L	10 voyages jeunes	5.00 €	Avoir moins de 26 ans et être : scolaires ou étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou jeunes du service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire MP
	Bon pour carte Transpass	10.00 €	

L	Pass 30j	18.80 €	Grand public
L	Pass 30j Jeune	13.20 €	Avoir moins de 26 ans et être : scolaires ou étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou jeunes du service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire MP
L	Pass annuel	185.0 €	Grand Public
L	Pass annuel jeune	103.0 €	Avoir moins de 26 ans et être étudiants ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou jeunes du service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire MP
Tous réseaux métropolitains hors zone M	Pass annuel scolaire	60.0 €	ensemble des scolaires jusqu'au lycée inclus
Tous réseaux métropolitains hors zone M	Pass annuel Boursiers	30.0€	Boursiers Collégiens et Lycéens
Tous réseaux métropolitains hors zone M	Pass annuel famille nombreuse	48.0€	enfants issus d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants et justifiants du profil scolaire
	Billet sans contact rechargeable	0.10 €	
L hors Ciotabus	AR (2voy 1 jour à compter de la 1 ^{ère} validation) Uniquement sur carte Transpass.	1.30 €	Grand public

Valable uniquement sur les navettes estivales de Cassis	AR navette estivale Cassis	1.60 €	Grand public sur navette estivale Cassis
Valable uniquement sur réseau Ciotabus	Pass 30j 3 ^{ème} enfant	6.60 €	A partir du 3 ^{ème} enfant de moins de 26 ans titulaires d'un abonnement sur présentation du livret de famille
Valable uniquement sur le réseau Ciotabus sur instruction par le CCAS	Mensuel + 60 ans Ciotat	12.50 €	Plus de 60 ans
Lignes interurbaines en franchissement de zone. Pas de correspondance avec RTM ou Ciotabus	1 voyage interzonale	2.10 € ou 2.20 € en 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	Grand public
	10 voyages interzonales	15.30 € ou 15.40 € en 1 ^{er} achat sur billet rechargeable	Grand Public

13 - Réduction et mesures sociales compensées par des tiers sur le Réseau de la Ciotat

Dans le cadre de la mise en œuvre de réductions tarifaires et mesures sociales compensées par des tiers, l'Autorité Organisatrice autorise la Régie à passer directement avec les tiers concernés les nouvelles conventions nécessaires, sur la base des tarifs publics en vigueur votés par l'Autorité Organisatrice.

Titre	Tarifs	Convention
Convention âge d'or tarif réduit	Réduction accordée sur « l'abonnement L mensuel + 60 ans » pour les personnes âgées de plus de 60 ans dont les ressources sont inférieures ou égales au plafond de l'aide sociale, majoré de 10%. Compensation prise en charge par le CCAS	Convention RTM- CCAS de la ville de la Ciotat.
Carte Tempo	Réduction accordée sur l'abonnement mensuel pour les personnes inscrites à Pôle Emploi. Compensation prise en charge par le CCAS	Convention RTM - CCAS de la ville de la Ciotat
Pass Liberté	Vente en nombre à partir de 1 500 abonnements annuels réservés aux élèves des établissements primaires	Convention RTM - Caisse des Ecoles de la Ciotat

14 – Taux de commission dépositaire

Taux de commission sur chiffre d'affaire Réseaux de dépositaires
2%
10% sous réserve d'accord de l'autorité Organisatrice

15– Tarif du service de desserte régulière de passagers de l'archipel du Frioul applicable à compter du 1^{er} janvier 2020

TARIF AVEC TAXE BARNIER (7% sur trajet simple et 3,5 % sur trajet AR)

TARIFS TOUT PUBLIC

TITRES	TARIF TTC au 1 ^{er} juillet 2020	TARIF TTC au 1 ^{er} janvier 2021
1 île		
1 île trajet simple	5,70	5,70
1 île AR	11,10	11,10
1 île AR Famille (1)	8,30	8,30
1 île AR Groupe (2)	9,90	9,90
1 île AR Abonnés annuels (3)	8,30	8,30
1 île AR CMUC	5,50	5,50
1 île AR Collectivités (4)	9,90	9,90
1 île AR Heures Creuses (5)	5,60	5,60
2 îles		
2 îles AR	16,70	16,70
2 îles AR Famille (1)	12,50	12,50
2 îles AR Groupe (2)	15,10	15,10
2 îles AR Abonnés (3)	12,50	12,50

(1) Familles : à partir de 4 personnes dont au moins un enfant de moins de 12 ans.

(2) Groupes : à partir de 10 personnes.

(3) Abonnés annuels : détenteurs d'un abonnement annuel ou pass permanent sur la zone 1 (XL et M) et sa déclinaison en pass annuel mensualisé.

(4) Réservés aux collectivités

(5) Du 1^{er} juillet au 30 septembre à partir de 19h (départ Vieux Port)

TARIFS RESERVES AUX RESIDENTS PRINCIPAUX

Sont considérés comme résidents principaux :

- Les personnes ayant leur résidence principale, à l'année, sur l'archipel du Frioul et leurs ayants droit (enfant mineur ou majeur à charge, époux, concubin) sur présentation du livret de famille, de la carte d'identité et d'un avis de taxe d'habitation et de l'année.
- Les locataires d'un bien à l'année et leur ayants droits (enfant mineur ou majeur à charge, époux, concubin) sur présentation d'un avis de taxe d'habitation
- Les personnes justifiant d'un emploi ou d'une activité professionnelle sur l'archipel (présentation du contrat de travail, la validité du statut expire à la fin du contrat)
- Les commerçants, sur présentation du KBIS de la société

Le statut « Résident Principal » est délivré sur la carte de transport personnelle de l'utilisateur.

TITRES	TARIF TTC au 1 ^{er} juillet 2020	TARIF TTC au 1 ^{er} janvier 2021
Lebateau seul		
Frioul AR	5,10	5,10
Mensuel	41,80	41,80
Mensuel RSA	Gratuit	Gratuit
Annuel	501,60	501,60
Annuel Jeune (1)	175,00	175,00
Annuel Boursier	41,00	41,00
Lebateau + RTM		
Mensuel	Tarif RTM Pass 30 j en vigueur	Tarif RTM Pass 30 j en vigueur
Annuel	Tarif en vigueur du Pass Annuel pour Tous	Tarif en vigueur du Pass Annuel pour Tous
Pass Permanent	Tarif en vigueur du Pass Permanent pour Tous	Tarif en vigueur du Pass Permanent pour Tous
Annuel Jeune (1)	Tarif en vigueur du Pass Annuel Jeune	Tarif en vigueur du Pass Annuel Jeune

Annuel Jeune Solidarité (2)	Tarif en vigueur du Pass Annuel Jeune Solidarité	Tarif en vigueur du Pass Annuel Jeune Solidarité
Annuel Senior (3)	-	Tarif en vigueur du Pass Annuel Senior
Annuel Senior non imposable (4)	-	Gratuit

(1) Moins de 26 ans scolaire ou étudiant ou apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle ou en service civique dont le lieu d'exercice est sur le territoire Marseille Provence

(2) Bénéficiaire de la CMUC/sous plafond de ressource CMUC de moins de 26 ans.

(3) Personne de plus de 65 ans

(4) Personne de plus de 65 ans non soumis à l'IR

TARIFS RESERVES AUX RESIDENTS SECONDAIRES ET PLAISANCIERS

Sont considérés comme résidents secondaires :

- Les personnes ayant une résidence secondaire sur l'archipel du Frioul et leurs ayants droit (enfant mineur ou majeur à charge, époux, concubin) sur présentation d'un avis d'imposition foncier de l'année en cours

Sont considérés comme plaisanciers :

- Les titulaires et leurs ayants droit (enfant mineur ou majeur à charge, époux, concubin) sur présentation d'un contrat d'amodiation pour un navire dans le port du Frioul.
- Les copropriétaires d'un bateau attaché à un contrat d'occupation délivré par MPM et à leurs ayants droit (époux, enfants mineurs, concubins, titulaires d'un pacte civil de solidarité) sur présentation de l'acte de francisation

Le statut « Résident secondaire » et « Plaisancier » est délivré sur la carte de transport personnelle de l'utilisateur.

TITRES	TARIF TTC au 1 ^{er} juillet 2020	TARIF TTC au 1 ^{er} janvier 2021
Lebateau seul		
Frioul AR	5,30	5,30
Mensuel	43,20	43,20
Annuel	518,00	518,00